

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Consultation publique sur le
Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures

JE DIS NON À UN SIMULACRE DE CONSULTATION
ET À UNE DÉCISION QUI IGNORE
LA CONNAISSANCE ET LES AVIS ÉCLAIRÉS DISPONIBLES

Yves Mailhot

Bécancour, 17 novembre 2015

1- La définition d'une ÉES.

On retrouve sur le site hydrocarbures.gouv.qc.ca cette définition de ce qu'est une évaluation environnementale stratégique (ÉES) ainsi que les détails de ce qu'elle doit comporter :

« Une évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus d'évaluation et d'examen des impacts appliqué aux politiques, plans et programmes gouvernementaux ou à toute autre initiative menée en amont des projets. Elle a pour but d'obtenir une vue d'ensemble des effets potentiels de plusieurs projets similaires.

Une évaluation environnementale stratégique doit être réalisée avec les meilleures données scientifiques et s'appuyer sur des sources vérifiables d'information. Une telle étude est menée d'une façon transparente et selon les règles de l'art. Elle comporte habituellement une revue de la littérature scientifique sur le sujet traité, un « portrait » biophysique, humain et économique des régions concernées, de même que des diagnostics et des constats si l'activité existe déjà.

Bien que l'évaluation environnementale stratégique ait pour but de concilier la protection de l'environnement et du milieu humain avec le principe de « l'efficacité économique », le succès de son élaboration requiert l'application de deux autres principes, soit « l'accès au savoir » et « la participation et l'engagement ». Une participation effective et efficace des citoyens suppose qu'une information factuelle leur est accessible. Les conclusions de l'évaluation environnementale stratégique servent alors à fixer les conditions d'exécution des activités ou à mener à leur interdiction. »

2- La récente consultation du BAPE sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent.

Comme vous le savez, elle a été réalisée en analysant plus de 75 études menées dans le cadre d'une précédente ÉES. Suite au dépôt du rapport de cette consultation, les commissaires ont fourni au gouvernement en novembre 2014 la conclusion suivante (p. 397) :

En conclusion, en raison de l'ampleur des impacts potentiels associés aux activités de l'industrie du gaz de schiste dans un milieu aussi peuplé et aussi sensible que les basses-terres du Saint-Laurent, en raison également des incertitudes qui subsistent quant aux impacts potentiels sur la qualité de l'eau des aquifères et à la capacité de l'industrie de préserver l'intégrité des puits à très long terme, la commission d'enquête est d'avis qu'il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec.

Il me semble impossible que ce soit plus clair et net. Qu'est-ce qui a changé depuis un an? Rien de significatif. Le gouvernement dispose donc déjà de toute l'information nécessaire pour décider de l'interdiction de ces activités.

3- La consultation actuelle sur les hydrocarbures : un simulacre.

Contrairement à la consultation passée du BAPE, la consultation actuelle sur les hydrocarbures est extrêmement précipitée. Les organisateurs ont eu beaucoup de temps pour lire la soixantaine de nouvelles études, dont certaines ont été publiées récemment, mais pas les citoyens. Plusieurs études promises ne sont même pas encore disponibles aujourd'hui, alors que la consultation officielle a déjà débuté. Entre la publication des avis publics de la consultation et sa tenue, le délai de préparation nécessaire pour les citoyens de quelques semaines seulement est insuffisant et très contraignant. Il est même abusif.

En ce qui concerne le dossier du gaz de schiste, on pourrait penser que les conclusions du rapport du BAPE ne satisfont pas le gouvernement et qu'il a instauré une seconde consultation pour tenter de les contourner ou de les faire oublier, d'autant plus qu'à plusieurs reprises, le ministre Arcand a souvent affirmé son intention de permettre l'exploitation des hydrocarbures, pétrole et gaz de schiste. Les plus récentes déclarations du ministre, rapportées dans un article du Devoir signé par M. Alexandre Shields il y a une semaine (10 novembre 2015) ont de quoi décourager ceux qui souhaitent que les grandes décisions soient basées sur la connaissance et les avis réfléchis.

Produire ou importer ses hydrocarbures

Pierre Arcand juge raisonnable de s'engager dans la filière pétrolière tout en luttant contre le réchauffement climatique

10 novembre 2015 | Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

M. Arcand avait rencontré la veille les responsables de l'industrie pétrolière lors de leur congrès annuel et la photographie ainsi que les extraits suivants du texte journalistique sont éloquentes:

- Le ministre Pierre Arcand juge qu'il est tout à fait cohérent de lancer le Québec sur la voie de l'exploitation de pétrole et de gaz tout s'engageant à lutter contre les changements climatiques. Il a d'ailleurs promis lundi qu'une loi sur les hydrocarbures sera présentée au cours des prochains mois pour encadrer la filière, qui serait sur le point de lancer des projets d'exploitation.
- La position du gouvernement Couillard est d'ailleurs on ne peut plus claire. « *Le Québec aurait avantage à tirer profit de son potentiel en hydrocarbures, tout en*

respectant l'environnement », a souligné le ministre Arcand, en rappelant que la province importe tout le gaz et le pétrole qu'elle consomme.

- « *Nous allons consommer des hydrocarbures pour au moins les 30 prochaines années, a-t-il toutefois ajouté. Il faut donc se poser la question : est-ce qu'on exploite les hydrocarbures ici ou est-ce qu'on continue de les importer ? C'est là qu'est le débat à l'heure actuelle.* »
- Pierre Arcand a cependant dit lundi que le gouvernement veut « *fournir à l'industrie un environnement réglementaire stable et prévisible* ». Cette législation devrait tenir compte des travaux en cours dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique.



4- Comme la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour, je dis non à ces exploitations dans la vallée du Saint-Laurent!

Nos trois instances régionales de décision ont officiellement et conjointement signifié lors des consultations publiques du BAPE en juin 2014 que dans l'état actuel des connaissances, elles étaient en désaccord avec l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire. De nouvelles connaissances favorables ne sont pas apparues magiquement depuis le rapport du BAPE, il y a un an.

Les décisions politiques sont déjà prises et elles ne l'ont pas été sur la base de l'information et des avis éclairés disponibles. Comme l'a officialisé le ministre Arcand, le débat à l'heure actuelle est plutôt : on les exploite ici ou on continue de les importer ? Je dénonce donc la fausseté de la consultation actuelle ainsi que l'arrogance d'un gouvernement qui impose unilatéralement sa vision et prend des décisions qui auront des impacts négatifs pour notre territoire et nos communautés.